

Les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la salle de réunion du SITCOME, ce mardi 20 mars 2012, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaients présents :

Monsieur BAILLET Jean-Luc (Barbey), Madame FLORENCE Marie-Thérèse et Monsieur DEMELUN Alain (La Brosse-Montceaux), Monsieur SMORAG Philippe (Cannes-Ecluse), Messieurs BERNARD Jean- Jacques et GIRAULT Jean-Luc (Esmans), Messieurs SENOBLE Romain et SIMONOT Gilles (Forges), Madame MARTINET-CONTANT Danièle (La Grande Paroisse), Monsieur BEZANGER Philippe (Laval-en-Brie), Messieurs DALIBON Michel et PAVIOT Jean-Pierre (Marolles-sur-Seine), Messieurs ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie ET BRUN Hermann (Montereau Fault-Yonne), Monsieur MARTINEZ Jean-Claude (Saint Germain Laval).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BLANCHARD Daniel ayant donné pouvoir à Monsieur SMORAG Philippe.

Absents excusés :

Monsieur BOURBIGOT Eric (Barbey), Monsieur EVEN Jean-Luc (Esmans), Monsieur RICHARD Matthieu (Laval), Messieurs BELLINI Claude et CHAUMONT Léon (Misy sur Yonne), Monsieur MADELENAT François (Saint-Germain-Laval), Madame GAUTHIER Catherine et Monsieur RUIZ José (Varennes-sur-Seine).

Invités :

Madame Sandrine Schmitt (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Rapport du dernier comité syndical du 15/02/2012
- Budget primitif 2012 « SITCOME »
- Budget primitif 2012 « Carte Siyonne »
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur Albouy ouvre la séance.

Rapport du comité syndical du 15/02/2012

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Avant de passer au vote de ce compte rendu, avez-vous des remarques ?

Monsieur SENOBLE :

Page 4, avant dernier paragraphe, je désirerais qu'il soit modifié de la sorte :

Il va y avoir très certainement une modification de la carte scolaire entre le collège Paul Eluard et la commune d'Echouboulains, car une dizaine d'enfants l'année dernière ont été refusés pour un problème de carte.

Ces enfants n'iront plus à Paul Eluard mais au Chatelet.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce compte rendu n'appelant plus aucune remarque, le rapport du comité syndical du 15/02/12 est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2012 SITCOME

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous nous sommes réunis en commission finances, afin d'étudier, d'analyser et de répondre à toutes les questions qui se posaient sur cette proposition de budget 2012. Par ailleurs, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu et ce budget reflète la teneur de ce débat.

Nous avons prévu d'y ajouter une quote-part qui pourrait être demandée par le STIF, sur le projet de refonte de la partie Nord du réseau, des communes de Forges, Laval, Saint-Germain Laval et des quartiers excentrés de Montereau, des lignes C et F.

Nous avons inscrit en dépenses et en recettes, une subvention du STIF pour notre service de Transport A la Demande dès lors que nous aurons la clémence du STIF pour une extension de ce TAD.

Nous avons pris en compte également l'évolution du GVT du personnel du syndicat, et enfin une augmentation de 4,58 % de notre participation au déficit du réseau, correspondante à l'actualisation du contrat T2.

En considérant ces quatre éléments, nous avons restreints certains autres postes, dans le souci de contenir l'augmentation générale de ce budget, et nous avons réussi à maintenir le budget à hauteur de 2.10% par rapport à celui de l'an dernier.

Monsieur SENOBLE :

La somme de 2 000€ inscrite en divers au compte 6238 correspond à quelles dépenses ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce n'est pas vraiment défini. Ces sommes n'ont pas forcément vocation à être nécessairement dépensées.

Monsieur MARTINEZ :

C'est quoi le GART ? En a-t-on l'utilité ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

C'est le Groupement des Autorités Responsables de Transport, dans lequel je siège, et qui regroupe la quasi-totalité des réseaux. L'intérêt, c'est qu'on y trouve la technicité, on peut faire appel à leur compétences aussi bien sur les parties pratiques, si l'on veut vérifier un certain nombre de discours de l'entreprise. On peut aussi faire appel à eux, sur des dispositions plus oniriques, puisqu'une cellule est ouverte, et cela permet de nous rencontrer, avec tous les réseaux, et de pouvoir comparer ce qui se fait ailleurs et d'apporter à chacun la culture des réseaux. Il y a un intérêt à en faire partie.

Monsieur SENOBLE :

On paie la taxe d'habitation ?

Monsieur DALIBON :

Les locaux lorsque nous les avons achetés étaient des locaux d'habitation. Le dossier de changement d'affectation est en cours, mais en attendant les réponses de la direction générale des finances publiques, à Fontainebleau, nous nous devons de payer et ils nous rembourseront.

Monsieur SENOBLE :

On devrait être exonéré de foncier aussi...

Monsieur PAVIOT :

A quel titre on serait exonéré de foncier ?

Monsieur BERNARD :

En tant que Collectivité...

Monsieur GIRAULT :

Dans le cadre de l'achat, il y a trois ans, à peu-près, on nous a dit que le bâtiment coûtait 120 000€ plus 40 000€ de travaux. On a fait faire les travaux à moindre coût, aussi ne peut-on pas prétendre à une diminution plus importante de notre participation que celle qui est prévue ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je ne veux pas polémiquer mais le STIF sur notre participation vient de nous imposer une augmentation de 4,58%. Et demande à l'entreprise de réduire ses charges de 4,5%. Aussi, j'ai saisi le STIF pour leur demander si cette augmentation se justifie, et comment.

Monsieur DALIBON :

Les bâtiments ont été achetés pour la somme de 160 000€, mais financés avec un emprunt qui avait été fait antérieurement. Nous avons contacté un emprunt pour réaménager entre-autres la gare routière. Et lorsque l'on a su que ces aménagements pouvaient être subventionnés dans le cadre du pôle PDU, nous nous sommes servis de cet emprunt de 130 000€ pour financer l'achat de ces bâtiments, car il avait été débloqué et intégré dans les fonds propres du syndicat.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Y a-t-il d'autres questions ? Non... Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne, le budget est donc adopté à l'unanimité.

Budget Primitif Annexe 2012 « Carte SIYONNE »

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons étudié aussi dans le détail ce budget en commission finances.

Monsieur PAVIOT :

Il y a une nouvelle ligne de charges du personnel ? A quel titre ?

Monsieur DALIBON :

Cela correspond à notre demande de développement de notre TAD qui est demandé au STIF. Si nous obtenons cette subvention, cela couvrira les dépenses correspondantes. Vous retrouvez cette somme en dépenses et en recettes au compte 748.

Monsieur SENOBLE :

En recettes, les 645 euros, cela correspond à la vente des places pour le Transport à la Demande ?

Monsieur DALIBON :

Oui, bien sur, c'est le TAD.

Monsieur SENOBLE :

Et c'est combien le ticket ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

2€, mais ce n'est pas un chiffre pair, car nous collectons de la TVA, qu'il faut reverser. Et puis, nous avons le tarif dégressif, qui nous amène à moins d'1 euros 20 cts TTC la course, si les clients en commandent plusieurs dans le trimestre. Le chiffre ne correspond donc pas au nombre de TAD effectués, car vous vous souvenez aussi que nous avons offert aux détenteurs de la carte rubis la gratuité du service.

Y a-t-il d'autres questions ? Non... ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Personne, le budget est donc adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je vous ai mailé à tous un fichier sur la refonte des horaires de 5 minutes, le matin et le soir, mais vu le nombre de questions que j'ai reçu, je me suis rendu compte que ce n'était pas les fichiers que vous attendiez.

Voici des exemplaires papiers des nouvelles fiches horaires pour chaque ligne. Vous pouvez aussi participer au comité de suivi de qualité de services qui se réunit chaque deuxième mercredi de chaque mois et qui aborde toutes les réclamations reçues.

Force était de constater que de part les retards réguliers des trains, et la conception et les couloirs de la gare SNCF, l'intermodalité avec le STIF n'était pas réussie. Nous avons eu en février avec Christian ALIFOND une discussion houleuse mais enrichissante et réussi à faire revoir les horaires de manière à permettre aux usagers d'avoir leurs correspondances trains-bus réussies.

Les 5 minutes rajoutées sur les principaux trains du matin, et du soir, plus les cinq minutes autorisées par le STIF, permettent aux usagers un battement de 10 minutes entre les départs trains bus.

Sur les tableaux distribués, vous trouverez en fond gris les horaires actuels, et tout de suite après en fond blanc le nouvel horaire proposé. Il a fallu revoir toute l'exploitation du réseau, et un gros travail de rééquilibrage a été fait par l'entreprise pour nous permettre d'avoir ce résultat. Toutes les lignes sont affectées sauf Emplet. Nous avons ajouté entre 5 et 7 minutes supplémentaires. Et il ne faut pas oublié les cinq minutes de marge, que le conducteur peut appliquer selon le retard d'arrivée en gare des trains.

Ces horaires devraient être mis en place début avril.

L'entreprise, si elle peut changer dès demain les horaires du réseau, elle ne peut toutefois le faire, sans avoir obtenu au préalable l'accord du STIF. L'entreprise a également des obligations d'informations du public draconiennes, que ce soit avec les fiches horaires ou sur les poteaux indicateurs, et qui doivent parfaitement correspondre avec les horaires en place. Le STIF fait de nombreux contrôles, et l'entreprise se prend des pénalités pour chaque erreur relevée. L'entreprise est donc très vigilante de manière à ce que tout soit fait dans les règles du STIF.

Monsieur PAVIOT :

Toujours ma question annexe : concernant les Cars Moreaux, est-ce qu'une modification des horaires est prévue comme pour notre réseau ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je n'ai eu aucune réclamation sur les horaires des Cars Moreau, et je ne crois pas qu'il y ait le moindre changement sur leurs lignes.

Monsieur PAVIOT :

Et cela fait deux ans que je demande que sur les fiches Interval, on inscrive également les horaires des Cars Moreaux, car les clients se fichent de qui les transportent, et ils veulent connaître les horaires des départs des bus à destination de Marolles par exemple.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Justement, c'est pour cela que je veux que nous rééditions notre guide horaire, ce qui permettra à tous de connaître tous les moyens de transport et les horaires leur permettant de se rendre à leur destination, quelque que soit le transporteur ou le moyen de s'y rendre.

Avec la mise en place du contrat T2, dans dix ans, les usagers ne feront même plus la différence du transporteur, puisque tous les bus d'Ile de France seront gris, donc effectivement, le guide horaire va devenir indispensable aux usagers voulant se déplacer avec les bus.

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est donc levée, et close à 19h50.

-----ooo000ooo-----